

# RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE MATERNELLE

Références réglementaires : décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 et circulaire n°2013-017 du 6 février 2013

Objectifs : propositions du pôle maternelles concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à l'école maternelle en prenant en compte les particularités du jeune enfant entre 2 et 6 ans.

## 1- Organisation du temps scolaire

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires implique une demi-journée supplémentaire dédiée aux apprentissages et de nouveaux horaires de journée. Le temps scolaire évolue il est donc nécessaire de faire évoluer l'organisation des apprentissages sur la semaine et sur la journée.

Il est à noter que pour s'adapter à l'évolution des élèves durant l'année, les emplois du temps seront à repenser afin qu'il soient eux aussi évolutifs.

### **Organisation des apprentissages sur la semaine :**

Travaillant 5 matinées de suite, les élèves, comme les enseignants, perçoivent une plus grande continuité et une régularité dans les apprentissages. Sans coupure, la semaine est plus sécurisante car plus facile à ritualiser.

**Sur la semaine, il est possible de donner une certaine souplesse dans les temps d'apprentissage** : on peut passer plus de temps sur un domaine d'activités pendant une semaine, puis s'attacher plus à un autre domaine la semaine suivante, en fonction des projets de classes ou d'écoles.

En revanche, 2 journées ont un statut particulier :

- Le lundi est toujours une journée où les enfants sont peu vigilants, il est donc préférable de ne pas mener trop de nouveaux apprentissages ce jour-là.

- Le vendredi étant souvent synonyme de fatigue, il faudra réfléchir à des modalités de travail différentes : groupes, ateliers, regroupements par niveaux avec co-animation de 2 enseignants...

Les activités pourront être plus axées sur la culture par exemple (visite au musée, chorale, bibliothèque...).

C'est aussi le jour où l'on peut développer finement la pédagogie de projet, souvent très motivante pour les élèves.

### **Organisation des apprentissages sur la journée :**

**3 séances d'apprentissages** dans des domaines d'activités différents sont préconisées chaque matin (30 min chez les grands avec un maximum de 45 min en fin d'année et 10 à 20 min chez les plus jeunes), 2 séances d'apprentissage l'après-midi pour les MS et GS, 1 séance d'apprentissage pour les PS.

#### Gestion des après-midi :

Pour les GS, une **séance de motricité en début d'après-midi** est recommandée, mais avec des activités qui ne nécessitent pas une trop grande concentration, ni une trop grande vigilance : préférer la danse, les activités d'expression, l'orientation, les sauts, les lancers, à des activités gymniques pures (poutres, roulades...).

**L'après-midi est propice aux décloisonnements, les enseignants de petite section ayant du temps à consacrer aux moyens et aux grands pendant la sieste.**

Comme la journée du vendredi, ces décloisonnements pourront être réfléchis en termes de **modalités de travail différentes** (regroupement de tous les moyens ou de tous les grands

d'une école, accueil des moyens dans les classes de petits pendant la sieste) mais aussi en termes d'**activités privilégiées** (manipulations pour les moyens par exemple).

On note dans ce cas, que le travail est plus efficace pour les grands l'après-midi. Surtout lorsqu'on a une classe de MS/GS : les GS ont alors l'opportunité de travailler en groupes restreints donc de mieux supporter le rythme imposé par la collectivité.

Ainsi en amont, lors de la constitution des classes, les équipes devront donc réfléchir à la composition des classes (cours simples, doubles ?), en lien avec les projets d'école et les décloisonnements qui y seront prévus.

## 2- Organisation des temps de transitions

La sieste :

**Il est souhaitable que la sieste n'occupe pas la totalité du temps scolaire.**

La sieste, doit être positionnée le plus rapidement possible après le repas sans attendre la reprise du temps scolaire. Il n'est pas nécessaire de proposer un temps de récréation avant le coucher, mais entre le déjeuner et la sieste, on peut prévoir un temps calme (lecture d'album, écoute musicale...)

Selon cette modalité, le temps de sieste débutant pendant la pause méridienne est organisé sous la responsabilité des communes. Il passe sous la responsabilité des enseignants au moment où débutent les cours de l'après-midi. Si le personnel est différent entre le début et la fin de prise en charge de la sieste, il convient de prévoir un cadre pour assurer la sécurité des élèves :

- établir quotidiennement la liste des élèves présents
- l'afficher
- la transmettre à qui de droit quotidiennement

Il est important également de se préoccuper des besoins affectifs des enfants en leur expliquant que les personnes qui vont s'occuper d'eux seront différentes (on veillera également à favoriser la permanence des personnes particulièrement pour les petits) : ne pas hésiter à proposer un trombinoscope des personnels intervenants dans l'école afin de permettre une meilleure identification des personnes par les enfants.

**Il est également nécessaire de favoriser la souplesse pour s'adapter au rythme des élèves :**

- Les enfants couchés pour la sieste sont les élèves de PS. Toutefois, les élèves plus âgés qui en auraient encore besoin physiologiquement, doivent pouvoir se coucher également.
- L'enfant qui ne dort pas après 20 minutes doit être autorisé à se lever et être accueilli par un enseignant dans une classe.
- Si l'enfant déjeune chez lui et qu'il se réveille assez tôt, il peut revenir à l'école l'après midi dans le cadre d'un horaire fixé par le règlement intérieur de l'école. Il peut ainsi bénéficier des situations d'apprentissage mises en place l'après-midi (l'accueil de l'élève ne s'effectuera pas en dehors de cet horaire fixé)
- Il n'est pas recommandé de proposer un temps de récréation après la sieste.
- Le temps de sieste est évolutif durant l'année afin de respecter les besoins des enfants.

Si possible, les doubles services de cantine seront également favorisés (les élèves faisant encore la sieste déjeunant au premier service afin d'être couchés plus rapidement). Ce double service permet aux élèves (même quand il n'est pas nécessaire) de déjeuner plus sereinement et donc d'aborder la sieste et les apprentissages de l'après-midi plus calmement.

La transition avec les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Même s'il est de la responsabilité des communes d'organiser les nouvelles activités périscolaires, les temps de transition sont à mettre au cœur de la concertation entre les différents acteurs (directeur, enseignants, ATSEM, animateurs, personnel municipal...)

L'organisation du transfert de responsabilité doit être particulièrement réfléchi en respectant autant que faire se peut une certaine cohérence des lieux et des personnes :

- les temps de NAP pourront être organisés dans la classe ou le dortoir pour les PS de manière à ce que les élèves conservent des repères et ne soient pas perdus au milieu des autres classes.
- on veillera à favoriser la permanence des personnes intervenant sur les classes de petite section ; ainsi, si un seul animateur est permanent dans l'équipe, il interviendra plutôt chez les plus petits.

De même on pourra proposer un trombinoscope afin de favoriser l'identification des personnes par les petits.

Il sera souhaitable si possible, d'organiser durant l'année des temps de concertation :

- Ainsi, favoriser l'arrivée du personnel municipal lors des journées de prérentrée (ATSEM, techniciens de surface, adjoints éducatifs périscolaires) afin de pouvoir organiser au mieux les transferts de responsabilités.
  - Organiser également des temps de concertation (enseignants et animateurs ou adjoints éducatifs) durant l'année afin d'harmoniser les règles de fonctionnement.
- Ces temps de concertation pourraient permettre à terme une meilleure cohérence entre les contenus des NAP et le projet d'école, afin de favoriser la réussite scolaire des élèves.

### Les relations avec les parents

Dans la mesure où les élèves participent aux temps de NAP, la communication avec les parents est moins aisée qu'auparavant : il convient donc de créer d'autres modes de communication.

Pistes de réflexion:

- Il est possible par exemple d'organiser l'école de manière à ce qu'un matin par semaine, l'ATSEM vienne en renfort dans une classe afin que l'enseignant puisse passer plus de temps à accueillir les parents. Ce jour là, l'accueil pourra être prolongé.
- Pour communiquer aux familles les travaux de la période, on peut également organiser une « porte ouverte » jusqu'à 18h par exemple : l'enseignant restera à disposition des familles pour donner les travaux de l'élève et éventuellement s'entretenir avec elles.
- ...